

## BASSIN RM – PROGRAMME D’ACTIONS SUR LA POLLUTION PAR LES PCB

### FICHE ACTION N° I-8.1 : Soutien des pêcheurs professionnels

**Objectif de l’action :**

Prise en charge d’une partie du préjudice subit par les pêcheurs professionnels depuis la date d’interdiction de commercialisation,

Recherche des moyens de reconversion hors du secteur de la pêche, voire de préretraite.

NB : pour reconversion de site de pêche voir 1.9.2

**Descriptif sommaire de l’action :**

Evaluation de la situation individuelle et agrégation des informations

Aide de minimis envisagée, par exemple de prise en charge de cotisations sociales

Aide à la reconversion sous la forme de soutien financier à un projet ou à une préretraite

**Organisme porteur :** MAP (DPMA au niveau national, DRAF Rhône-Alpes, PACA et LR au niveau déconcentré)

**partenariats techniques nécessaires :** TG, MSA, SNRS

**Délais envisageables de réalisation :** 2 à 3 mois pour instruction/paiement d’une aide conjoncturelle à une année pour accompagnement de projet

**Coûts estimatifs :** 375 000€

**Participations financières possibles :** collectivités régionales